
Avis sur la recevabilité de l'étude

**Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec
à Beauharnois**

Dossier 3211-12-073

Mai 2002

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
Le 24 septembre 2001	Dépôt de l'avis de projet par Hydro-Québec
Le 2 octobre 2001	Transmission de la directive du ministre
Le 18 mars 2002	Dépôt de l'étude d'impact par Hydro-Québec
Le 24 avril 2002	Transmission des questions et commentaires sur l'étude d'impact
Le 10 mai 2002	Dépôt d'un addenda à l'étude d'impact par Hydro-Québec

2. DESCRIPTION DU PROJET

La centrale du Suroît est une centrale thermique à cycle combiné, fonctionnant au gaz naturel, d'une puissance d'environ 800 MW. Elle sera située sur le territoire de la Ville de Beauharnois, dans le secteur de Melocheville, sur la rive droite du canal de Beauharnois. La centrale du Suroît pourrait être mise en service à la fin de l'année 2006 et fournir de la puissance additionnelle dès l'hiver 2006-2007. Cette centrale représente un investissement de l'ordre de 550 millions de dollars. Alors que la construction de la centrale mobilisera jusqu'à 650 travailleurs (emplois directs et indirects), son exploitation créera une trentaine d'emplois directs spécialisés.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et les ministères suivants :

- Direction régionale de la Montérégie ;
- Direction des politiques du secteur industriel, Service de la qualité de l'atmosphère ;
- Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux ;
- Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés ;
- Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et expertises ;
- Direction des changements climatiques ;
- ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- ministère des Transports ;
- ministère des Ressources naturelles, Direction du développement électrique ;
- ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Centrale à cycle combiné du Suroît - Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, préparé par SNC•Lavalin, mars 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Centrale à cycle combiné du Suroît - Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes*, préparées par SNC•Lavalin, mars 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Centrale à cycle combiné du Suroît - Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Recueil des figures et des dessins*, préparé par SNC•Lavalin, mars 2002, pagination multiple ;
- Courriel d'Éric Delisle, de SNC•Lavalin, à Renée Loiselle, du ministère de l'Environnement, transmettant les fichiers informatiques pertinents à la modélisation atmosphérique, soit les fichiers d'entrée-sortie de BPIPPIRE et un exemplaire des fichiers d'entrée du modèle, daté du 22 avril 2002 ;
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Centrale à cycle combiné du Suroît – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses au ministère de l'Environnement du Québec*, préparé par SNC•Lavalin, mai 2002, pagination multiple.

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a soulevé plusieurs questions et commentaires, notamment sur la justification du projet, qui ont été transmis à l'initiateur pour qu'il y donne suite. À la lumière de l'examen des documents fournis par l'initiateur et des commentaires issus de la consultation intra et interministérielle, nous sommes d'avis que l'étude d'impact et les autres documents déposés par l'initiateur répondent de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 2 octobre 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Renée Loiselle
Chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets industriels et en milieu nordique